Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260420-2026_23-DE

Guémené-sur-Scorff

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 3

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 20 avril 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Madame Stéphanie CACLIN, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU (arrivée à 19h55), Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Madame Perrine SIMON (pouvoir à Monsieur Orjubin), Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Absent, excusé : Monsieur Sylvain MALANDAIN (pouvoir à Monsieur Rivalan)

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MAUBIAN

---

23. Composition de la commission communale des impôts directs

Vu le Code général des Impôts,

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID).
Elle est composée de sept membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Les commissaires doivent être :

- de nationalité française, ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Maire propose la liste annexée de 24 noms, pour désigner la nouvelle Commission communale des Impôts Directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
APPROUVE la liste des 24 personnes proposées pour la Commission communale des Impôts Directs.
DIT que la liste sera établie par ordre alphabétique.
CHARGE le Maire de transmettre ladite liste aux services des Finances publics.

MAIRIE de GUÉMENÉ-SUR-SCORFF 56160 (Morbihan)

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN